



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Dépôt PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 19/12/2024
026-252601307-20241218-DEL_2024_07-DE

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 15
Date de convocation : 4/12/2024

**DELIBERATION N°07
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

CARTE 1 : GEMAPI HORS DIGUE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Crest, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD
CCVD : Mme Sara FREY

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

OBJET : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LES MASSES D'EAU CLASSEES EN RISQUE DE NON ATTEINTE DU BON ETAT ECOLOGIQUE

Monsieur le Président explique qu'une dizaine de masses d'eau superficielles du bassin versant de la Drôme sont fortement dégradées et sont aujourd'hui classées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée en Risque de non atteinte du bon état écologique (RNABE) à échéance 2033.

Afin de mieux cibler les pressions et dégradations à l'origine de ce classement et de proposer, si possible, un plan d'action priorisé visant à améliorer l'état écologique de ces masses d'eau, le SMRD a lancé, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025, une étude de faisabilité. La réalisation de cette étude est estimée, prévisionnellement, à 150 000 € HT.

Le Président rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et que cette opération devrait pouvoir bénéficier d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Drôme.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de la Drôme et de tout autre financeur ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

